

LES ECOPARCS



Les écoparcs, anciennement parcs à conteneurs, sont au nombre de trois sur l'entité montoise :

- **Cuesmes**, rue de Cibly
- **Jemappes**, rue Château Guillochain
- **Obourg**, route industrielle

Horaires d'ouverture :

Afin de vous offrir des plages horaires adaptées à vos habitudes et d'améliorer encore le service aux citoyens, **des nouveaux horaires sont d'application pour les Ecoparcs depuis le 2 janvier 2017, soit :**

- **l'horaire d'été : de mi-juin à mi-septembre :**
 - **mardi au vendredi : de 10h00 à 17h45 ;**
 - **samedi : de 9h00 à 16h45 ;**
 - **dimanche, lundi et jours fériés : fermé ;**

- **l'horaire d'hiver : de mi-septembre à mi-juin :**
 - **mardi au samedi : de 9h00 à 16h45 ;**
 - **dimanche, lundi et jours fériés : fermé.**

Ainsi, les Ecoparcs seront fermés le lundi tout au long de la journée.

Matières acceptées :

!!! Vérifier le règlement sur le site www.hygea.be pour les conditions d'acceptation.

- ✓ **Déchets de construction inertes :** gravats, tuiles, briquillons, etc.
Destination : Centre d'enfouissement technique de classe 3 (CET) ou recyclage dans des produits de fondation et/ou de construction.
- ✓ **Déchets verts :** tontes de pelouse, tailles de haie, branchages, fleurs, feuilles, etc.

- Destination :** compostage.
- ✓ **Encombrants incinérables et non-incinérables :** les encombrants ménagers sont tous les déchets ménagers qui ne peuvent être contenus dans le sac réglementaire ou dans une caisse. Il s'agit du mobilier, de la moquette, d'un matelas, de portes et châssis sans fenêtre et de branchages en fagots d'une longueur maximale de 1,5 mètres.
Destination : centre d'enfouissement pour les non-incinérables et pour les incinérables, ils sont valorisés dans une unité de valorisation énergétique.
 - ✓ **Déchets électriques, électroniques et électroménagers (DEEE) :** tout appareil fonctionnant sur courant ou avec des piles (fer à repasser, GSM, PC, frigo, etc.).
Destination : démantèlement, décontamination et recyclage.
 - ✓ **Bois :** planche, porte, châssis sans vitre, meubles, palettes, etc.
Destination : combustible pour chaudière industrielle et/ou fabrication de panneaux.
 - ✓ **Métaux :** ferrailles et mitrilles.
Destination : recyclage et sidérurgie.
 - ✓ **Papiers et cartons :** journaux, revues, papiers de bureaux, cartons découpés et aplatis.
Destination : recyclage.
 - ✓ **Verre :** bouteilles, flacons alimentaires en verre et le verre plat (nouveau).
Destination : recyclage.
 - ✓ **Textiles et cuir :** vêtements propres et encore utilisables.
Destination : société caritative et/ou vente en seconde main.
 - ✓ **Huiles :** huiles végétales et graisses animales, de moteur et minérales.
Destination : traitement d'élimination et/ou de régénération respectueux de l'environnement.
 - ✓ **Déchets spéciaux ménagers (DSM) :** radiographies, ampoules et néons, produits chimiques de peinture, aérosols, batteries, etc.
Destination : traitements divers de valorisation ou recyclage respectueux de l'environnement.
 - ✓ **Piles et lampes de poches**
Destination : Bebat, filière de recyclage.
 - ✓ **Bouchons de Liège.**
Destination : recyclage via l'asbl «Le petit liège» ; fabrication de panneaux isolants.
 - ✓ **Frigolite blanche**
Destination : recyclage.
 - ✓ **Asbeste-ciment** (écoparc d'Obourg)
Destination : centre d'enfouissement technique.
 - ✓ **Pneus (site de Cuesmes ou Ecoparc du Roeulx) :** avec ou sans jantes.
Destination : rechapement, recyclage.
 - ✓ **Les pots de repiquage en plastique**
Destination : recyclage.

Trois matières sont soumises à des quotas annuels :

- Les encombrants : 5m³/ménage
- Les inertes : 5m³/ménage
- Les déchets verts : 12m³/ménage

Quelques conseils

- Les déchets amenés à l'écoparc doivent être triés et leur conformité est susceptible d'être vérifiée par nos préposés. Nos préposés sont là pour vous guider, veiller à faire appliquer les règles et donner les explications nécessaires au bon tri des déchets.
- En vous arrêtant devant les conteneurs où vous devez déposer vos déchets, veillez à bien stationner votre véhicule de manière à laisser la circulation libre.
- Bâchez bien votre remorque et/ou sanglez vos déchets lors du transport.

Pour tout autre renseignement concernant les écopars, n'hésitez pas à vous rendre sur le site www.hygea.be